

## Apport complémentaire au contrat de liquidité conclu avec Invest Securities

**Bordeaux, le 07 août 2024 – 20h00 CEST – Aelis Farma** (ISIN : FR0014007ZB4 – Mnémonique : AELIS, éligible PEA-PME), société biopharmaceutique au stade clinique spécialisée dans le développement de traitements pour les maladies du cerveau, annonce avoir procédé, conformément aux dispositions de l'article 4 de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021, en date du 07 août 2024, à un apport complémentaire de 50 000 € en espèces aux moyens affectés au contrat de liquidité signé le 27 décembre 2022 avec Invest Securities. Cette augmentation vise à rééquilibrer les moyens alloués, assurer une meilleure liquidité au titre et éviter le cas échéant des décalages de cours non justifiés par la tendance de marché.

Après prise en compte de cet apport, les moyens affectés au contrat de liquidité en date du 07.08.2024 post clôture de bourse étaient de :

- 98 409 titres ;
- 66 509,90 € en espèces.

Il est rappelé qu'à la suite du précédent apport complémentaire en date du 02.07.2024, les ressources suivantes figuraient au compte de liquidité :

- 90 550 titres ;
- 111 130,88 € en espèces.

Il est également rappelé que lors du bilan semestriel au 30.06.2024, les ressources suivantes figuraient au compte de liquidité :

- 88 488 titres ;
- 37 055,68 € en espèces.

\*\*\*

### À propos d'AELIS FARMA

Fondée en 2013 à Bordeaux, Aelis Farma est une société biopharmaceutique à l'origine d'une nouvelle classe de médicaments, les inhibiteurs spécifiques de la signalisation du récepteur CB<sub>1</sub> du système endocannabinoïde (les CB<sub>1</sub>-SSi). Les CB<sub>1</sub>-SSi ont été développés par Aelis Farma sur la base de la découverte d'un nouveau mécanisme naturel de défense du cerveau par l'équipe du Dr. Pier Vincenzo Piazza, Directeur Général de la Société, lorsqu'il était directeur du Neurocentre Magendie de l'Inserm à Bordeaux. En reproduisant ce mécanisme naturel, les CB<sub>1</sub>-SSi paraissent capable d'inhiber sélectivement l'activité liée à un état pathologique du récepteur CB<sub>1</sub>, sans perturber son activité physiologique normale. Elles recèlent ainsi un fort potentiel dans le traitement de nombreuses maladies du cerveau.

Aelis Farma développe deux candidats-médicaments « first-in-class » au stade clinique : AEF0117 dans les troubles liés à la consommation excessive de cannabis (addiction) en phase 2b qui vient de s'achever aux Etats-Unis et dont les résultats sont attendus en septembre 2024. AEF0217 dans les troubles cognitifs, dont ceux associés à la trisomie 21 (syndrome de Down), dont le recrutement en phase 1/2 chez des personnes avec une trisomie 21 en Espagne a été terminé, et dont les résultats

sont attendus au quatrième trimestre 2024. La Société dispose également d'un portefeuille de CB<sub>1</sub>-SSi innovants pour le traitement d'autres pathologies associées aux dérèglements de l'activité du récepteur CB<sub>1</sub>.

Aelis Farma s'appuie sur les talents de plus de 25 collaborateurs hautement qualifiés.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.aelisfarma.com](http://www.aelisfarma.com) et suivez-nous sur [LinkedIn](#) et [Twitter](#).



ISIN : FR0014007ZB4

Mnémonique : AELIS

Compartiment B d'Euronext Paris

## Contacts

### **AELIS FARMA**

Arsène Guekam  
Chief Corporate Development Officer  
[contact@aelisfarma.com](mailto:contact@aelisfarma.com)

### **NewCap**

Dusan Oresansky / Aurélie Manavarere  
Relations investisseurs  
[aelis@newcap.eu](mailto:aelis@newcap.eu)  
+33 1 44 71 94 92

### **NewCap**

Arthur Rouillé  
Relations médias  
[aelis@newcap.eu](mailto:aelis@newcap.eu)  
+33 1 44 71 00 15

## Avertissement

### **Déclarations prospectives**

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives à Aelis Farma. Ces déclarations comprennent des projections financières et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Les déclarations prospectives sont généralement identifiées par les mots « s'attend », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « prévoit », « projette », « cherche », « s'efforce », « vise », « espère », « planifie », « peut », « but », « objectif », « projection », « perspectives » et d'autres expressions similaires. Bien que la direction d'Aelis Farma estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs et les actionnaires de la Société sont avertis du fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'Aelis Farma qui peuvent impliquer que les résultats et événements réels diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics approuvés par l'Autorité des marchés financiers, y compris ceux énumérés au Chapitre 3 « Facteurs de risques » du document d'enregistrement universel 2023 d'Aelis Farma approuvé par l'Autorité des marchés financiers le 24 avril 2024 sous le numéro R.24-004.

Ces déclarations prospectives sont données uniquement à la date du présent communiqué et Aelis Farma ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives incluses dans ce communiqué afin de refléter tout changement affectant les prévisions ou les événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces déclarations prospectives sont fondées. Toute information relative à une performance passée contenue dans le présent communiqué ne doit pas être considérée comme une garantie future de performance. Aucun élément de ce communiqué ne doit être considéré comme une recommandation d'investissement ou un conseil juridique, fiscal, d'investissement ou comptable.